BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1196

85 – VENDÉE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA ROCHE-SUR-YON

Ventes et cessions

394 201 651 RCS La Roche-sur-Yon.
SOCIETE DE FOURNITURES POUR LOCATIFS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 40000.00 EUR.
Adresse : 28, rue d'Arcole, Zone d'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE le Verron, 85200 Longeves.
Précédent propriétaire : 394 201 651 RCS La Roche-sur-Yon. **SOCIETE DE FOURNITURES POUR LOCATIFS.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : SPORTI FRANCE Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : Ilot B, zone Intercommunale du Pironnet 85120 La Châtaigneraie Capital : 352000.00 EUR Numéro unique d'identification : 504250705 Lieu d'immatriculation : La Roche-sur-Yon. Société absorbee : SOCIETE DE FOURNITURES POUR LOCATIFS Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : Zone d'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE le Verron, 28 rue d'Arcole 85200 Longeves Capital : 40000.00 EUR Numéro unique d'identification : 394201651 Lieu d'immatriculation : La Roche-sur-Yon. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 2071965.00 EUR - passif de 920736.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : La société dénommée AB (492 492 657 RCS LA ROCHE-SUR-YON) dont le siège social est situé 19 Rue Jean Gabriel Gallot 85120 LA CHATAIGNERAIE, est la société mère de la société absorbante et de la société absorbée détenant 90% au moins des titres conférant des droits de vote de la société absorbée et de la société absorbante ; il ne sera donc procédé à aucun échange de titre ni à aucune augmentation du capital, l'absence de tout associé minoritaire dans la société absorbée rendant inapplicable le mécanisme d'offre de rachat d'actions prévues à l'article L 236-12 du Code de commerce et excluant toute hypothèse d'échange de titres. Montant de la prime de fusion : 0.00 EUR. Date du projet commun de fusion : 23.10.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société SPORTI FRANCE : 23.10.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Greffe du Tribunal de Commerce de La Roche sur Yon). Pour la société SOCIETE DE FOURNITURES POUR LOCATIFS : 23.10.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Greffe du Tribunal de Commerce de La Roche sur Yon)..